



Le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels



Une équipe de professionnels à votre écoute :

- Une forte expérience depuis 2001
- Une approche pragmatique
- Des propositions d'améliorations

Un diagnostic exhaustif

- Une analyse de vos métiers et des facteurs de risques professionnels
- Une mise en conformité des dysfonctionnements observés
- Une analyse de vos obligations légales et conventionnelles
- Une restitution des éléments analysés pour explication des constats observés

L'intégration des dernières dispositions légales et réglementaires

- L'intégration du diagnostic pénibilité dans votre Document unique
- Le calcul du taux de salariés exposés
- L'édition des fiches individuelles pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité
- L'évaluation du montant des cotisations patronales
- Définition des actions de prévention

Evaluer le risque

Nous réaliserons une évaluation objective des risques identifiés, en intégrant la gravité et la fréquence auxquelles vos collaborateurs sont exposés.

Notre méthode comporte l'analyse de nombreux facteurs dont notamment :

- La prise en compte des facteurs objectifs d'accident
- L'intégration des facteurs aggravants
- Les remarques d'ordre médical
- Les maladies professionnelles
- Les accidents du travail

Vous disposerez ainsi d'un audit en matière de sécurité et de conditions de travail.

La réglementation vous impose de réaliser un inventaire des risques auxquels sont soumis vos collaborateurs.

Nous préparerons votre document unique en réalisant les inventaires relatifs :

- A vos obligations légales et réglementaires
- A vos équipements et aux obligations qui y sont rattachées
- A vos obligations en matière de produits chimiques (inventaires CMR, ATEX...)
- Aux conditions ergonomiques de vos postes de travail

Plan de prévention

La planification des actions de prévention est une obligation importante.

Nous préparerons votre programme d'actions afin que vous puissiez disposer d'une véritable stratégie en matière de prévention des risques. Nous réaliserons :

- Votre plan de prévention
- Votre livret d'accueil
- La présentation du Document unique à vos représentants du personnel
- Votre diagnostic pénibilité

MEDIATION CONSEIL c'est aussi :

- La formation continue
- La santé au travail
- La gestion des instances représentatives du personnel
- La formation des membres du CSE

NICE

Porte de l'Arénas -C-
455 Promenade des Anglais
06299 NICE Cedex 03
Tél. : 04 92 29 00 05
accueil@mediationconseil.fr
Numéro de déclaration d'existence DIRECCTE
93060417106

PARIS

Immeuble Kerria N° 1
14, Avenue du Québec
BP 90235
91943 VILLEBON COURTABOEUF cedex
Tél. : 01 69 07 01 79
Mobile : 06 45 79 44 20
accueil@mediationconseil.fr

